



HAL
open science

Un historique de la notion de patrimoine

Thibault Le Hégarat

► **To cite this version:**

| Thibault Le Hégarat. Un historique de la notion de patrimoine. 2015. ⟨halshs-01232019⟩

HAL Id: halshs-01232019

<https://shs.hal.science/halshs-01232019v1>

Preprint submitted on 21 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Un historique de la notion de patrimoine

Thibault Le Hégarat

Le patrimoine est aujourd'hui une notion que tout un chacun se pense en mesure de mobiliser facilement, et pourtant elle n'est pas aisée à définir. L'évolution rapide de son sens au cours du seul XXe siècle a rendue plus complexe son approche dans la mesure où les définitions successives révèlent des différences notables, certaines de ces différences tenant au contexte, d'autres à la conceptualisation du sujet. Il s'agit ici d'entreprendre un travail de compilation de définitions pour cerner la notion. La mise perspective historique et critique de l'histoire de cette notion doit permettre d'estimer comment la notion peut être comprise aujourd'hui

Origine et usages de la notion de patrimoine

Origines du patrimoine

Krzysztof Pomian situe dans l'Italie de la Renaissance l'origine de la constitution du patrimoine culturel européen, dans les trésors et collections particulières¹. Jean-Pierre Babelon et André Chastel² expliquent, quant à eux, que les prémices de la notion de patrimoine (et donc de la patrimonialisation) relèvent d'abord du « fait religieux » et du « fait monarchique ». Ils expliquent que, si l'on ne peut pas parler de patrimoine au Moyen Âge, se développent déjà à cette époque des réflexions sur la sauvegarde et la préservation d'objets investis de valeurs. Ces premiers objets sont les reliques des saints, les *regalia*, les collections des bibliothèques royales et princières, les archives d'institutions royales et religieuses (abbayes) et les édifices anciens. Si le caractère public du patrimoine n'est plus remis en question au XXe siècle, ce n'est toutefois pas à l'Etat monarchique ni aux institutions religieuses que l'on doit les premières initiatives de sauvegarde de monuments. La constitution de collections artistiques princières en France et en Italie au début de la Renaissance relève d'une logique privée et ne constitue pas un patrimoine collectif ; sans approfondir le sujet, on se bornera à rappeler avec Jean-Pierre Babelon et André Chastel le goût de l'ancien et « l'anticomanie » qui se développe sous François Ier, montrant le rôle des élites aristocratiques dans la préservation d'œuvres anciennes. En effet, la monarchie ignore la conservation et n'hésite pas à démolir tout ou partie de châteaux, comme des ailes entières pour les besoins de leur habitation. Les religieux n'hésitent pas non plus à démolir l'antique (autrement dit le païen) s'il gêne le sacré. Les premières initiatives de sauvegarde viennent d'abord de

¹ Krzysztof POMIAN, « Musée et patrimoine », in *Patrimoines en folie*, Paris, France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, p. 180.

² Jean-Pierre BABELON et André CHASTEL, *La notion de patrimoine*, Paris, L.Lévi, 1994. chapitre I pp.13-26 et chapitre II pp.27-48.

municipalités (et celle de Paris fut active dès 1789), ou bien l'action d'intellectuels éclairés, tel l'abbé Mercier qui demande à Paris en 1783 « qu'aucun monument ancien ne soit détruit sans une enquête préalable de l'autorité publique ». Jean-Pierre Babelon et André Chastel soulignent d'ailleurs qu'à cette occasion, un acteur nouveau est apparu :

« On assiste ainsi à Paris, dans les dernières années de l'Ancien Régime, à la formation d'une opinion éclairée décidée à lutter contre les pouvoirs publics pour éviter la destruction des monuments considérés déjà comme un patrimoine collectif, à lutter respectueusement certes, mais en employant un moyen d'action dont l'efficacité allait être prouvée d'une façon éclatante dès les journées de 1789 : la presse »³

La Révolution est en effet un moment fort de la construction de la notion de patrimoine. L'inventaire des biens du clergé et de la noblesse réalisé à partir de l'an II (février 1794) fonde le principe de rassembler des œuvres d'art en raison de leur intérêt pour la nation et de leur valeur esthétique et historique. C'est, pour Jean-Pierre Babelon et André Chastel, un point de départ autant qu'une première ouverture de la notion. En effet, l'inventaire ne répertorie pas seulement les monuments historiques et les maisons particulières, mais aussi les œuvres qu'ils contiennent : peinture, sculpture, gravure, architecture et dessin font désormais partie des domaines artistiques répertoriés. Félix Vicq d'Azyr met par écrit les principes dont la notion de patrimoine a hérité dans un manuel rédigé sous l'autorité de la Commission contemporaine des Arts, créée par la Convention, et titré *l'Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*⁴. Au début du XXe siècle, c'est encore sur les monuments du culte catholique que se concentre l'un des premiers combats du siècle. Avant la Première Guerre mondiale, Maurice Barrès a attiré l'attention sur « la grande pitié des églises de France », titre donné par ailleurs au recueil de ses interventions à la Chambre en faveur de la protection des monuments culturels dégradés⁵. Le député parisien, qui employait déjà le terme de « patrimoine », se disait « obsédé de ce péril des églises »⁶. Il était en particulier choqué par la suppression du budget des cultes depuis le vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, dont il voyait les conséquences dans l'état d'abandon de certaines églises de paroisses modestes. La mobilisation d'intellectuels et de passionnés, et le relais de son activité parlementaire dans l'espace médiatique ont abouti au vote de la loi sur les monuments

³ *Ibid.*, p. 47.

⁴ Felix VICQ-D'AZYR, *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, de l'imprimerie nationale, 1793.

⁵ Textes republiés par Michel LEYMARIE et Michela PASSINI, Maurice BARRES, *La grande pitié des églises de France*, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

⁶ Arlette AUDUC, *Quand les monuments construisaient la Nation : le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, La Documentation Française, 2008, p. 44.

historiques de 1913. Le bilan des bombardements de la Première puis de la Seconde Guerre mondiale est sévère pour les monuments historiques. La population s'est indignée à chaque fois de l'état des cathédrales bombardées, exigeant qu'elles soient reconstruites. Les deux épisodes mettent en lumière la sensibilité des Français à l'égard des destructions de grands monuments religieux. Pierre de Lagarde ne s'y est pas trompé quand il a débuté sa campagne des « chefs d'œuvre en péril » en prenant parti d'abord pour le patrimoine religieux : il a rencontré l'approbation d'une élite économique cultivée avant de connaître un succès plus large. Au XXe siècle, l'Etat a poursuivi son entreprise de protection et de sauvegarde des héritages. Le nombre de monuments historiques classés va croissant depuis le XXe siècle, croissance régulière qui plus est.

1836	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1990
13	746	38	557	169	610	204	1089	1503	1918	1060	890	543	788	1139	1333

Tableau 1 : monuments classés par décennie depuis 1836⁷

Les deux phénomènes majeurs qui structurent l'histoire du patrimoine, selon la bibliographie, sont l'élargissement continu de son périmètre et l'intérêt croissant des Français pour lui, deux phénomènes que nous décrivons dans la première partie.

Continuités et ruptures

L'histoire de la notion de patrimoine est d'ordinaire décrite comme une continuité, marquée par l'élargissement régulier de son périmètre, et ce processus serait en définitive assez organique. Une large partie de la bibliographie voit rétrospectivement le patrimoine comme une notion très englobante dès ses origines. Un tel regard porté sur la notion contribue à rendre chaque extension du patrimoine relativement naturelle. Cela n'empêche pas la bibliographie de souligner certains grands pas en avant comme la reconnaissance de l'environnement, de l'architecture industrielle et de la culture immatérielle. Cette approche de la notion empêche de percevoir ces élargissements comme ce qu'ils sont peut-être, à savoir des ruptures. Les effets, notamment émotionnels, produits par de telles ruptures ont attiré notre attention, et particulièrement pour la manière dont ils sont exploités à la télévision ; il en sera question dans la quatrième partie.

Les ouvrages de référence sur le patrimoine l'étudient à travers ses administrations de tutelle et en prenant d'abord en compte le corpus des objets patrimoniaux. Pour une majorité d'entre eux, ils embrassent une période large, remontant soit à la création de l'inspection générale des Monuments historiques en 1830, soit au combat engagé par l'abbé Grégoire contre le

⁷ D'après Serge ANTOINE, *Promouvoir le patrimoine français pour l'an 2000, rapport à M. Philippe de Villiers secrétaire d'Etat à la Culture et à la Communication*, Paris, France, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1987, p. 33.. Source : Ministère de la culture et de la communication, Dagec, Département des études et de la prospective.

« vandalisme » révolutionnaire⁸. Sans doute cette approche ne favorise-t-elle pas de concevoir les évolutions de la notion comme des ruptures. Pourtant une question se pose relativement à l'évolution de la notion : a-t-elle toujours la même signification depuis la Révolution, ou bien chaque rupture apporte-t-elle un renouvellement de son sens ? Il ne nous revient pas de répondre à ces questionnements, mais peut être pourrions-nous éclairer de futures réflexions par ce travail.

Les historiens Daniel-Jacques Grangé et Dominique Poulot considèrent que les deux évolutions marquantes de la notion sont « le double abandon de l'ancrage patriotique et de l'exclusivité de la haute culture⁹. » A ces deux évolutions, on aimerait ajouter (ce qui découle peut-être de la deuxième) la démocratisation de l'intérêt pour ce sujet. Dominique Audrerie souligne notamment la « conquête » réussie du public en France¹⁰, quant à Jacques Limouzin et François Icher ils mettent en lumière l'autonomisation du public par rapport aux institutions de tutelle : « Après une période où sa préservation est le fait d'une élite culturelle, l'Etat s'empare du patrimoine pour en faire un instrument d'unification de la nation avant que les populations ne se le réapproprient¹¹. » Ce public, auparavant considéré uniquement comme le destinataire de la politique culturelle, et à ce titre soumis aux décisions prises par le Ministère de la Culture, s'est affranchi de cette situation de passivité dans les deux dernières décennies du XXe siècle pour revendiquer une capacité à exprimer un avis et à formuler des choix en matière de patrimoine.

« [...] Le patrimoine est devenu aujourd'hui un phénomène d'actualité vive, excédant largement le cercle des spécialistes, libéré du monopole d'État, se développant hors de son terreau occidental d'éclosion, et qui tend à englober, par sa capacité de fixation (objet, monument, lieu, pratique culturelle, être vivant...), les formes complexes et plurielles d'objectivation d'un passé-présent ou d'un « déjà-là » : tradition, mémoire, histoire, culture, environnement, etc.¹² »

L'histoire de la notion de patrimoine ne peut plus s'écrire, depuis les années 1970, sans prise en compte du public. Témoignant d'un intérêt d'abord timide, les citoyens français (au-delà du groupe restreint des élites qui s'en préoccupait déjà) ont même développé une capacité à « inventer » le patrimoine en parallèle des traditionnelles institutions centralisées de la culture qui ont longtemps eu le monopole de la définition du patrimoine. Prenant acte des évolutions survenues dans les

⁸ Henri GREGOIRE et Germain POIRIER, *Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme, et sur les moyens de le réprimer, séance du 14 fructidor l'an second (31 août 1794)*, Convention nationale, comité d'instruction publique, 1794.

⁹ Daniel-Jacques GRANGE et Dominique POULOT, *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité. Colloque international, Conservatoire d'Art et d'Histoire, Annecy, septembre 1995, organisé par le Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 26.

¹⁰ Dominique AUDRERIE, *Questions sur le patrimoine*, Bordeaux, ÉdConfluences, 2003, p. 13.

¹¹ Jacques LIMOUZIN et François ICHER, *Regards sur le patrimoine*, Montpellier, CRDP académie de Montpellier, 2008, p. 66.

¹² Jean-Louis TORNATORE, « L'esprit de patrimoine », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 55, 5 septembre 2010, p. 106-127.

années 1960 et 1970, on assiste dès l'année 1980 à la passation entre une élite éclairée et le public : ce dernier est désormais invité par le Ministère de la Culture à enrichir les collections et les listes par ses suggestions.

Comment appréhender ce sujet ?

Définitions successives

Les définitions du patrimoine sont nombreuses et pas uniquement parce que la notion a évolué. L'effort de définition de ce terme est une constante dans la bibliographie. Une telle volonté va en réalité au delà du besoin de se positionner sur un sujet de recherche, ou même de la volonté de proposer une définition qui pourrait faire date. Cette préoccupation récurrente à définir le patrimoine est à la fois le signe de la complexité de la notion (dans son sens et ses emplois), et celui de ses mutations rapides. Les grandes études sur le patrimoine prennent place dans le contexte où celui-ci connaît ce que l'on a appelé « l'extension patrimoniale », voire le « tout-patrimonial », c'est-à-dire un élargissement considérable de son périmètre à partir des années 1980. Or, si cela a conduit à sauvegarder un nombre croissant d'œuvres et de créations humaines ou naturelles, ce phénomène a aussi eu pour conséquence de rendre la notion plus floue. A tel point que dans un petit ouvrage de référence publié en 1994, Jean-Pierre Babelon et André Chastel se satisfont d'une définition *a minima* : « le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague, tous les biens, tous les « trésors » du passé.¹³ » Cette concision dans la formule, le refus de caractériser les « biens » donc de réduire le patrimoine à une nature d'objets, témoignent d'une volonté de rendre la notion très accueillante – ce qu'elle était devenue en 1994. En la qualifiant de « toute récente », les deux auteurs ne font pas abstraction de ce qu'était la notion avant les années 1980 ; ils affirment plutôt que, dans son sens actuel, le patrimoine ne renvoie plus tout à fait à la même définition qu'auparavant. On peut voir dans cette formulation un contrepied à une vision « continuiste » du patrimoine. Toutefois, cette définition aurait pu être encore plus ouverte car Jean-Pierre Babelon et André Chastel se restreignent à la culture matérielle. Certes, la convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel est postérieure à la publication de l'ouvrage, mais des productions culturelles immatérielles étaient déjà qualifiées de patrimoine au moment de la publication de leur ouvrage. Comme toute définition, elle est un instantané des contours de la notion à un instant donné.

¹³ J.-P. BABELON et A. CHASTEL, *La notion de patrimoine...*, *op. cit.*, p. 11.

La bibliographie rappelle fréquemment l'origine économique du terme : depuis l'Antiquité où il désignait le legs paternel, le terme était encore dans les années 1950 compris comme la somme des biens et des avoirs détenus par un individu ou une famille. De même, la bibliographie s'attache à remonter jusqu'aux premiers emplois du terme, à l'époque révolutionnaire. La première occurrence serait dans un discours de François Puthod de Maison-Rouge devant l'Assemblée nationale en 1791 : « L'orgueil de voir un patrimoine de famille devenir un patrimoine national ferait ce que n'a pas pu faire le patriotisme ». Cet attachement à retracer le cheminement du terme et donc de la notion doit servir la mise en évidence des profonds renouvellements de leur sens depuis les origines du mot « patrimoine ». Le propos de François Puthod de Maison-Rouge met déjà en évidence ce passage du terme de la sphère privée à la sphère publique.

Le terme aurait commencé sa mue dès la première moitié du XX^e siècle. Françoise Choay considère que le premier auteur à employer l'expression de « patrimoine urbain » est l'architecte Gustavo Giovannoni dans les années 1930, auteur d'un ouvrage paru en France sous le titre *L'urbanisme face aux villes anciennes*¹⁴. Patrice Beghain mentionne quant à lui une enquête d'André Desvallées¹⁵ sur l'usage du mot « patrimoine » : celui-ci serait employé dès les années 1930 par les organisations internationales compétentes comme un équivalent des expressions « bien culturel » et « monuments d'art ». C'est cependant dans la seconde moitié du XX^e siècle que s'impose un large usage du terme, en parallèle de l'élargissement du champ qu'il recouvre¹⁶. Notre approche du sujet par les médias nous invite à nous détacher des grandes institutions du monde de la culture pour porter le regard sur l'espace public, auquel les médias contribuent. Or, c'est à partir des années 1950-1960 que les médias et le public commencent à appliquer le terme au champ de la culture. A ce moment là, toutefois, il s'inscrit dans le prolongement des monuments historiques et se confond avec eux, ce dont il s'émancipera progressivement. La très grande plasticité du terme lui a valu d'être accolé à différents qualificatifs depuis, ainsi que le présente Jean-Yves Andrieux : « Ce beau et très ancien mot était, à l'origine, lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et dans le temps. Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...) qui en ont fait un concept "nomade", il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante¹⁷. » L'évolution du patrimoine prend en effet la forme d'un élargissement continu de son périmètre, lui permettant d'accepter désormais des œuvres de toutes natures,

¹⁴ Gustavo GIOVANNONI, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Paris, Seuil, 1998.

¹⁵ Muséologue, ancien conservateur général du patrimoine et collaborateur de Georges Henri Rivière pour la mise au point du musée national des Arts et Traditions populaires.

¹⁶ Patrice BEGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, Nouvelle édition revue et augmentée de 1998., Paris, Presses de Sciences Po, 2012. chapitre 2.

¹⁷ Jean-Yves ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, p. 18. Cité par Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, p. 9.

matérielles autant qu'immatérielles, de toutes les époques, renvoyant à des symboliques toujours renouvelées – Jean-Yves Andrieux parle de « transfert de signification¹⁸ ».

Une notion en mal d'identité

Depuis trente ans, cette notion est en mal d'identité. L'élargissement patrimonial rend délicat toute tentative de le définir par des corpus d'objets tant la notion peut désormais accueillir tous les types. L'extension du périmètre depuis les années 1980 est résumée par Jean-Yves Andrieux dans une énumération qui est elle-même significative du phénomène :

« [...] le patrimoine recouvre à la fois le temporel (le palais de l'Elysée) et le spirituel (le Sacré Coeur de Montmartre), le réel (le monument aux morts) et l'immatériel (la cérémonie du 11 novembre), le multiple (la langue) et l'unique (le sceptre de Charles V ou la chapelle-reliquaire de La Martyre), l'industriel (la fonte Art nouveau) et l'artistique (la maison de Victor Horta à Bruxelles, 1898), le tout (la Grande Guerre) et la patrie (Verdun), le genre (le patrimoine naturel) et l'espèce (le paysage), le signe (la cathédrale de Reims, le Panthéon) et le sens (la monarchie, la république). On pourrait décliner longtemps les formes de sa variété. »

Cette énumération rend compte de l'extraordinaire maîtrise de la notion qui permet à ceux qui la pensent (dont le public fait désormais partie) de la manipuler à leur guise, y compris de la « dilater » vraisemblablement à l'infini.

Aussi quand, à partir de la décennie 1980, les définitions cherchent à rendre compte de l'évolution de la notion en énumérant les différentes créations susceptibles d'intégrer la catégorie du patrimoine, elles comportent le risque d'affaiblir le sens du terme. Cela a pu donner l'impression que le patrimoine conduisait à une impasse dans la mesure où toute chose était susceptible d'en devenir. Ainsi en 2008, Olivier Poisson, conservateur général du patrimoine et Inspecteur général des Monuments Historiques, rendait compte de l'éclatement complet de la notion :

« Tout est potentiellement patrimoine parce que tout est chargé de sens, parce que tout a été construit, aménagé, ouvragé, repris, modernisé, refait selon des valeurs humaines qui sont susceptibles, aussi, d'être les nôtres. Le passé est mort, et ne subsiste que dans notre esprit. Seule notre mémoire le font vivre, attachées l'une et l'autre à des lieux, à des objets, à des œuvres qui restent sous nos yeux et qui les interrogent¹⁹. »

Une telle définition du patrimoine ne saurait toutefois satisfaire l'ensemble des acteurs de la culture, car si les définitions, aujourd'hui, sont plus larges que jamais, certaines sont en concurrence. Toutefois, Michel Melot voit un avantage à cette définition large du patrimoine, puisqu'elle peut s'appliquer aux biens matériels, aux valeurs morales, à la culture mais aussi la génétique et la

¹⁸ J.-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire...*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁹ Olivier POISSON, avant-propos à J. LIMOUZIN et F. ICHER, *Regards sur le patrimoine...*, *op. cit.*, p. 12.

finance, et malgré cela son sens reste compréhensible pour tous, « contrairement à celle de « monument », rongée par la polysémie²⁰ » dit-il. Si tous les auteurs constatent que le corpus patrimonial est le fruit d'un choix, sanctionné par des institutions légitimes et légitimantes, certains voient davantage dans la diversité du patrimoine de la fin du XXe siècle un non-choix : tout est patrimoine, ou presque.

Les contours très larges de la notion peuvent rendre la tâche plus complexe au chercheur, tout comme la banalisation du terme. On voit ainsi un glissement du terme « patrimoine » vers un autre sens : il se met à désigner tout ce qui fonde l'identité (culturelle) d'un lieu, d'un site, d'un peuple (en plus de l'héritage), sinon tout ce qui évoque le passé. Le terme est devenu tellement englobant qu'il se substitue à d'autres, en particulier hors du monde universitaire. La direction des patrimoines s'est dotée depuis 2001 d'une revue annuelle (puis bi-annuelle) où publient des professionnels du patrimoine, dont les numéros thématiques dressent un état des lieux des différents champs, tant de la recherche que des sources. La revue reflète la confusion contemporaine autour du terme de patrimoine, devenu tellement englobant qu'il peut être appliqué à tous les domaines de la création et à tout type de document. Deux numéros le soulignent bien, le numéro 17 « les patrimoines de l'enseignement supérieur » et le numéro 18 « le cheval et ses patrimoines ». Dans ces numéros, outre les lieux, l'immobilier et les traditions, plusieurs articles considèrent les archives des institutions concernées comme un patrimoine, ce que l'historien considérerait plutôt comme des sources. Il semble que désormais, tous les documents et toutes les sources puissent être appelées patrimoine. Comme en témoigne la sous partie « Archives : sources pour le patrimoine et patrimoines écrits » du n°17 comprenant notamment un article rédigé par deux archivistes et titré « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance »²¹. Le phénomène d'élargissement observé à la fin du XXe siècle se prolonge au XXIe par une grande confusion autour de la notion²². Au-delà de la question du respect de son sens originel, cela rend compte du succès de la notion et de la facilité de son emploi. En nous restreignant toutefois au XXe siècle, nous aurons l'avantage de nous limiter à une période où le sens du patrimoine conserve une certaine cohérence tout en connaissant d'importantes évolutions.

²⁰ Michel MELOT, « Le monument à l'épreuve du patrimoine », *Cahiers de médiologie*, 7, 1999, p. 7-19.

²¹ Charlotte MADAY et Stéphanie MECHINE, « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 23 novembre 2011, consulté le 08 juillet 2014. URL : <http://insitu.revues.org/5504>.

²² Nous ne voulons pas affirmer ici que les professionnels du patrimoine produiraient une littérature inférieure à ce que publient les universitaires. Sur ce sujet, et c'est un fait notable, la bibliographie comprend beaucoup de publications de professionnels, y compris parmi les ouvrages de référence : Michel Melot qui a été conservateur général des bibliothèques et chargé de la sous-direction de l'Inventaire et de la mission du patrimoine ethnologique, Jean-Pierre Bady qui est magistrat à la Cour des comptes et a été Directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et directeur de l'école nationale du patrimoine, Bernard Toulhier et Marie-Anne Sire qui furent tous deux conservateurs en chef du patrimoine, Françoise Bercé qui a exercé la fonction de conservatrice générale du Patrimoine.

Peut-être, finalement, peut-on définir le patrimoine par une formule tautologique, en le rapportant à sa conséquence plutôt qu'à ses causes, c'est à dire en affirmant que le patrimoine est ce qui est jugé digne d'être conservé, connu, voire célébré, et transmis aux générations suivantes. Certains auteurs préfèrent ainsi considérer l'acte de patrimonialisation plutôt que l'objet « patrimoine ». C'est le cas de Jean Davallon, chercheur en sciences de l'information et de la communication, qui appréhende le patrimoine comme « fait communicationnel » c'est-à-dire :

« comme processus dans lequel l'objet patrimonial est le *support* d'une relation entre celui qui le met en valeur et le visiteur (comme un support de médiatisation), tout en étant *l'opérateur* par lequel se construit un lien entre nous qui en avons l'usage et ceux qui l'ont produit (c'est à dire un opérateur de médiation)²³. »

Il estime ainsi être dans le sillage de Krzysztof Pomian, André Micoud, Daniel Fabre et Michel Rautenberg. Le sociologue Emmanuel Amougou déplace lui aussi le regard de l'objet à l'acte :

« La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux (ou acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique²⁴. »

Considérer tout ce qui est patrimonialisé, indépendamment de son origine ou de sa nature, permet de se focaliser sur les intentions et sur le sens d'un tel acte plutôt que sur l'objet considéré.

« Les processus, dits de *patrimonialisation*, incorporent des biens (objets, personnages, sites, lieux historiques, bâtiments, monuments, etc.) en effectuant une opération complexe associant, souvent de manière combinée et non exclusive, *l'oubli* (de la part des sociétés humaines) et *l'abandon* (de la part des propriétaires ou des usagers), la *destruction* (par la guerre, le temps), la *sélection* (par des institutions), la *revendication* (par certains groupes), la *reconnaissance* de tout ou partie d'une société²⁵. »

De la désignation de cet objet

²³ Jean DAVALLON, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, coll.« Hermès », 2006, p. 16.

²⁴ Emmanuel AMOUGOU, *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, l'Harmattan, 2004, p.25. Cité par Marie-Blanche FOURCADE, *Patrimoine et patrimonialisation : entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007. p.XVII.

²⁵ Stéphane HERITIER, « Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps », *Annales de géographie*, n° 689-1, 1 février 2013, p. 3-23.

Le terme « patrimoine » a donc vu son sens évoluer avec l'élargissement du périmètre de la notion. On pourrait se demander si la persistance du terme ne produirait pas, en quelque sorte, l'illusion que la notion est toujours la même. Pour le moment, aucun autre mot ne semble succéder à celui-ci. A contrario, il n'est pas aisé de trouver des synonymes car aucun autre mot ne renvoie à tout ce que la notion recouvre. Toutefois, pour qualifier un bien patrimonial, indépendamment de sa nature (monument, site, outil, etc.), il est possible d'y substituer le terme « artefact ». On le préférera à celui d'« œuvre », trop marqué par les beaux-arts, ou à « objet », trop peu précis. Ce terme, emprunté à l'ethnologie, est employé dans le sens d'objet patrimonial sous la plume de Krzysztof Pomian²⁶, de Vincent Auzas et Bogumił Jewsiewicki²⁷, ou encore de Pascal Ory dans une définition des représentations étudiées par l'historien du culturel : « la représentation véhicule des valeurs mais elle s'exprime par des artefacts qui ont leur autonomie²⁸. » Il semble possible de l'appliquer aussi au patrimoine.

En outre, et en raison de la variété des domaines de la création que le terme recouvre, il est légitime de poser la question de l'emploi du singulier ou du pluriel sur ce sujet. L'usage du pluriel est devenu courant aujourd'hui, aussi bien à dessein que pour des effets de style (pour éviter les répétitions mais aussi pour produire un effet d'amplification). Le pluriel est employé dans la bibliographie dès lors qu'il s'agit de souligner la variété des objets que recouvre le terme, mais aussi la quantité des œuvres protégées. Ainsi, Françoise Choay parle de la « diversité des patrimoines²⁹ » en 2009 pour mieux la critiquer. L'emploi du pluriel vient valider la fragmentation du champ patrimonial que l'on observe depuis les années 1980. Ce pluriel introduit des sous-catégories dans le patrimoine qui tiennent autant aux formes, à la symbolique qu'à la nature des œuvres. Françoise Choay désigne par exemple le corpus d'œuvres antérieur à l'éclatement patrimonial comme les « anciens patrimoines bâtis³⁰. »

Pour Jean-Michel Leniaud, parler de « patrimoines » s'impose dans le contexte d'une « société plurielle³¹ » en France, dans laquelle un public de plus en plus sensible au sujet commence à se constituer comme acteur producteur du patrimoine. Le phénomène est toujours selon Jean-Michel Leniaud attaché aux années 1980, et stimulé par l'action de Jack Lang comme ministre de la Culture. L'usage du pluriel reste toutefois un choix : Yvon Lamy, dans le même ouvrage, et

²⁶ K. POMIAN, « Musée et patrimoine »..., *op. cit.*

²⁷ Vincent AUZAS et Bogumił JEWSIEWICKI (éd.), *Traumatisme collectif pour patrimoine: Regards sur un mouvement transnational*, Québec, Canada, Presses de l'université Laval, 2008, p. 7.

²⁸ Pascal ORY, *La culture comme aventure: treize exercices d'histoire culturelle*, Paris, France, Éd. Complexe, 2008, p. 11.

²⁹ Françoise CHOAY, « Le patrimoine en questions », *Esprit*, novembre 2009. p.27.

³⁰ *Ibid.*, p. 30.

³¹ Jean-Michel LENIAUD, « Vingt-cinq ans d'histoire du patrimoine », in Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, la Documentation française, 2003. pp.33-44

décrivant pourtant un même phénomène, conserve le singulier³². Ce passage au pluriel concorde également avec la multiplication des mémoires en France et les revendications diverses suscitées. Le patrimoine au pluriel doit répondre aux « mémoires singulières³³ », dit Jean-Michel Leniaud et non plus à la mémoire nationale. Jean-Pierre Vallat a consacré un ouvrage à cette articulation, et le pluriel s'affiche dès le titre³⁴. Le fait que Maryvone de Saint-Pulgent accole le possessif « leurs », désignant tous les Français renvoie à l'appropriation de la notion par le public ainsi qu'au processus de fragmentation du champ³⁵.

En se fragmentant, le patrimoine a cessé de renvoyer seulement à un sentiment national. Le patrimoine au singulier évoquait un ensemble relativement homogène sur le plan esthétique et symbolique ; les patrimoines au pluriel renvoient à une constellation de symboliques et de formes que ne recouvrait pas nécessairement la notion auparavant. Une telle fragmentation n'a pas été sans préjudices pour le patrimoine, et certains auteurs ont pu dire que la notion traverse depuis les années 1980 une crise d'identité. Le passage du singulier au pluriel a introduit des différences de degrés ou de qualité entre les patrimoines, bien que cela n'ait pas été une volonté de départ. Ainsi, le géographe Vincent Veschambre dresse le constat d'une inégalité des patrimonialisations, argumentant que « toutes les revendications patrimoniales n'aboutissent pas et tous les patrimoines reconnus ne se valent pas³⁶. » La diversification des processus de patrimonialisation et des acteurs qui les portent rendrait, aux yeux de certains, ces nouveaux patrimoines moins légitimes. L'auteur poursuit en ajoutant que la critique de « l'inflation patrimoniale » « manifeste la volonté des tenants d'un patrimoine classique, voire élitiste, de maintenir le principe de rareté et de ne pas dévaloriser ce patrimoine déjà reconnu.³⁷ » Selon les cas, il est donc possible d'employer aussi bien le singulier, pour désigner la notion dans son ensemble, que le pluriel, pour renvoyer à la diversité qu'elle recouvre.

³² LAMY, Yvon « patrimoine et culture : l'institutionnalisation », *in Ibid.* pp.45-63

³³ Jean-Michel LENIAUD, « Vingt-cinq ans d'histoire du patrimoine », *in Ibid.* pp.33-44

³⁴ Jean-Pierre VALLAT, *Mémoires de patrimoines*, Paris, l'Harmattan, 2008.

³⁵ Maryvone DE SAINT-PULGENT, introduction des Entretiens du patrimoine 1994, Jean-Pierre RIOUX, « Décolonisation et patrimoine », *in Science et conscience du patrimoine: Entretiens du patrimoine, Théâtre national de Chaillot, Paris, 28, 29 et 30 novembre 1994*, Fayard, 1997, p. 289-296.

³⁶ Vincent VESCHAMBRE, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Vox geographi*, 2007, http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=1180.

³⁷ *Ibid.*